



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
12/07/2018	11/09/2018	2018-6896

1. Intitulé du projet

Plateforme logistique APPRONIORT à LA CRECHE (79)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

APPRONIORT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Madame Christelle LE HIR, Présidente

RCS / SIRET

8 4 0 2 8 2 7 7 6 0 0 0 1 1

Forme juridique

SAS à associé unique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Rubrique 39 : Surface de plancher du projet d'environ 15 000 m ² sur un terrain d'assiette d'environ 4,2 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une plateforme logistique sur un terrain actuellement inoccupé.
Le projet est implanté sur la ZAC du champ Albert à La Crèche (79).

Le bâtiment nouvellement créé occupera une surface au sol d'environ 15 000 m² avec une hauteur sous toiture de 12,50 m.
Cet entrepôt sera constitué d'une cellule de stockage sec d'environ 12 000 m² et d'une cellule de stockage à température dirigée d'une surface d'environ 2900 m². Ces cellules seront séparées par un mur coupe-feu de degré 2 h.

L'entrepôt sera uniquement dédié au stockage de produits agro-alimentaires.

Le projet ne comprendra pas de travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

L'augmentation du nombre de magasins de notre client en façade Ouest du territoire français nécessite l'adaptation des infrastructures logistiques liées au fonctionnement des magasins.

Cette croissance d'activité impose la création d'un nouveau site logistique pour le stockage des produits à destination des magasins de notre client. Cet entrepôt logistique sera implanté sur la commune de LA CRECHE (79).

La nouvelle plateforme permettra de :

- Répondre aux besoins de la clientèle ;
- Absorber la croissance progressive des magasins de notre client ;
- Réduire les coûts de livraisons ;
- Améliorer la qualité du service ;
- Simplifier les flux de matières.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement de la plateforme logistique se fera sur plusieurs mois.

Les travaux comprendront une phase de terrassement et consisteront en l'imperméabilisation partielle de la zone dédiée à la plateforme et à l'aménagement d'un niveau RDC.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet concerne l'aménagement d'une plateforme logistique. Cette plateforme sera dédiée au stockage de produits alimentaires et emballages associés.

Les produits seront stockés en racks principalement.

Le projet sera accompagné de l'aménagement de voiries pour la circulation des poids-lourds et des véhicules légers, d'aménagements paysagers afin de faciliter l'intégration paysagère de l'ensemble dans la zone d'activité et d'aménagements associés à la gestion des eaux pluviales et des eaux d'extinction d'un incendie.

Les installations ne seront pas à l'origine d'effluents industriels aqueux ou atmosphériques.

Les seuls effluents rejetés seront les eaux usées domestiques des sanitaires et locaux sociaux (vers le réseau d'assainissement collectif), ainsi que les eaux pluviales de toitures et de voiries (après pré-traitement et conformément au règlement d'urbanisme applicable).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet des procédures suivantes :

- Dossier de demande d'enregistrement au titre du Code de l'Environnement pour la rubrique 1510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement - volume de l'entrepôt de 190 700 m³ ;
- Demande de permis de construire au titre du Code de l'Urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette du projet (ensemble du site) :	4,2 ha
Surface de plancher du projet :	Environ 15 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC du champ Albert
79 260 LA CRECHE

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6 ° 3 5 ' 4 5 " 99 Lat. 2 9 ° 8 1 ' 9 1 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Il est à noter que les travaux d'aménagement de la ZAC ont été autorisés par arrêté préfectoral en date du 14 janvier 2014. Le projet d'aménagement de la ZAC a fait l'objet à cette occasion d'une évaluation environnementale comportant une étude d'impact sur l'environnement. Les impacts du projet d'aménagement, dont les impacts des travaux induits par le projet APPRONIORT, ont été pris en compte par cette étude.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de LA CRÉCHE est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort. Les terrains du projet sont situés en dehors de la zone réglementée du PPRI selon le zonage de la commune.</p> <p>Aucun PPRT n'est recensé sur le secteur communal.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site d'implantation n'est pas recensé dans la base de données BASIAS ni dans la base de données BASOL. Le terrain concerné par le projet n'a jamais été exploité pour des activités industrielles. Un diagnostic de pollution de sols a été réalisé. Le rapport est joint à la présente demande.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site APPRONIORT sera alimenté en eau par le réseau d'adduction en eau potable de la commune de LA CRECHE. La plateforme logistique sera reliée à ce réseau AEP. Aucun forage ne sera créé dans le cadre du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact sur les masses d'eau souterraines n'est à prévoir en raison de la nature des travaux envisagés.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cette donnée n'est pas connue à ce jour.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cette donnée n'est pas connue à ce jour.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est à noter que les travaux d'aménagement de la ZAC ont été autorisés par arrêté préfectoral en date du 14 janvier 2014. Le projet d'aménagement de la ZAC a fait l'objet à cette occasion d'une évaluation environnementale comportant une étude d'impact sur l'environnement. Les impacts du projet d'aménagement, dont les impacts des travaux induits par le projet APPRONIORT, ont été pris en compte par cette étude. Les parcelles d'implantation du projet sont à ce jour des parcelles agricoles ou destinées au stockage de remblai et ne relèvent pas d'enjeux faune/flore.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrite au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont éloignés des limites du projet (à 4 km). L'aménagement de la plateforme et son fonctionnement ne seront pas susceptibles d'impacter ces milieux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière, énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles d'implantation du projet sont à ce jour des parcelles agricoles ou destinées au stockage de remblai. L'impact du projet sur l'agriculture a été pris en compte dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC du champ Albert.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRt n'est recensé sur le secteur. Les sites industriels les plus proches ne sont pas susceptibles de générer des impacts sur le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de LA CRECHE est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort. Les terrains du projet sont situés en dehors de la zone réglementée du PPRI selon le zonage de la commune. Concernant l'aléa sismique, le terrain est situé dans une zone 3 correspondant à un aléa modéré.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement de la plateforme logistique induira un trafic routier pour l'approvisionnement des produits finis estimé à environ 100 véhicules par jour (50 poids lourds et 50 véhicules légers).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le trafic des poids-lourds et le fonctionnement des équipements de production de froid pourront induire des émissions sonores. La zone est marquée par le trafic routier des véhicules légers et des poids-lourds (A10, A83).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des éclairages seront mis en place sur le terrain du projet afin d'assurer les conditions de sécurité en période de faible luminosité.</p> <p>Le projet est prévu au sein d'une ZAC qui porte de nombreux éclairages le long des voiries. Le secteur sur une échelle plus large est largement marqué par les émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques seront principalement marqués par les gaz d'échappement des poids-lourds et des véhicules légers.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées sanitaires seront rejetées vers le réseau d'assainissement collectif.</p> <p>Aucune eau usée industrielle ne sera produite sur la plateforme logistique. Les eaux pluviales de toiture seront collectées dans un réseau dédié puis rejetées dans le réseau de la zone après passage dans le bassin tampon du site. Les eaux pluviales de ruissellement sur les voiries seront traitées au sein d'un séparateur d'hydrocarbures, dirigées vers un bassin de rétention puis rejetées dans le réseau de la zone.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits sur la plateforme seront des déchets d'emballages, déchets non dangereux en mélange et des déchets liés à la maintenance ou au curage des séparateurs d'hydrocarbures.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet se trouve en dehors des périmètre de protection des éléments du patrimoine. Ces derniers sont éloignés du site d'étude. Enfin, le projet prendra place au sein d'une zone d'activité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du soi ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles d'implantation du projet sont à ce jour des parcelles agricoles ou destinées au stockage de remblai. L'impact du projet sur l'agriculture a été pris en compte dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC du champ Albert.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il est à noter que les projets industriels futurs au niveau de la ZAC du champ Albert sont susceptibles d'avoir des effets cumulés. L'aménagement de la ZAC du champ Albert a fait l'objet à sa création d'une évaluation environnementale.

Les travaux d'aménagement de la ZAC ont été autorisés par arrêté préfectoral en date du 14 janvier 2014. Cette autorisation a été délivrée sous réserve de la mise en œuvre de mesures définies à cette occasion.

Ces mesures ont notamment été définies dans l'objectif de limiter les effets cumulés de l'ensemble des projets d'aménagement de la zone.

Des effets cumulés sont principalement attendus sur les habitats, la faune et la flore, la gestion des eaux pluviales, le trafic routier, le paysage, le bruit, l'environnement lumineux et les consommations en énergie.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Mise en oeuvre d'un réseau de collecte et de pré-traitement des eaux pluviales avant rejet
- Rejet des eaux usées domestiques vers le réseau d'assainissement collectif
- Intégration paysagère de la plateforme
- Moyens de prévention et de lutte contre l'incendie dont le confinement des eaux d'extinction d'un incendie sur le site par le biais d'un bassin dédié.
- Déchets générés sur la plateforme stockés en bennes sur une dalle étanche.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il est à noter que les travaux d'aménagement de la ZAC ont été autorisés par arrêté préfectoral en date du 14 janvier 2014. Le projet d'aménagement de la ZAC a fait l'objet à cette occasion d'une évaluation environnementale comportant une étude d'impact sur l'environnement. Les impacts du projet d'aménagement, dont les impacts des travaux induits par le projet APPRONIORT, ont été pris en compte par cette étude.

Les parcelles d'implantation du projet sont à ce jour des parcelles agricoles ou destinées au stockage de remblai et ne relèvent pas d'enjeux faune/flore.

Le projet de plateforme logistique n'aura pas d'impact notable en l'absence de rejets d'effluents industriels aqueux et atmosphériques.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

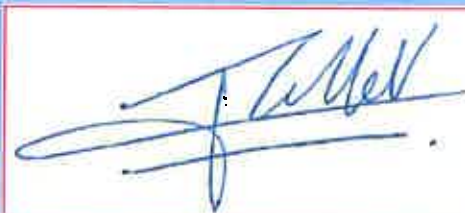
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LA CRECHE

le. 04/07/2018

Signature



SAS APPRONIORT
Allée Louis-Antoine de Bougainville
ZAC du Champ Albert
79260 LA CRECHE
849 282 776 00011 RCS NIORT



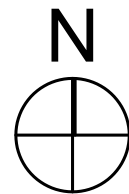
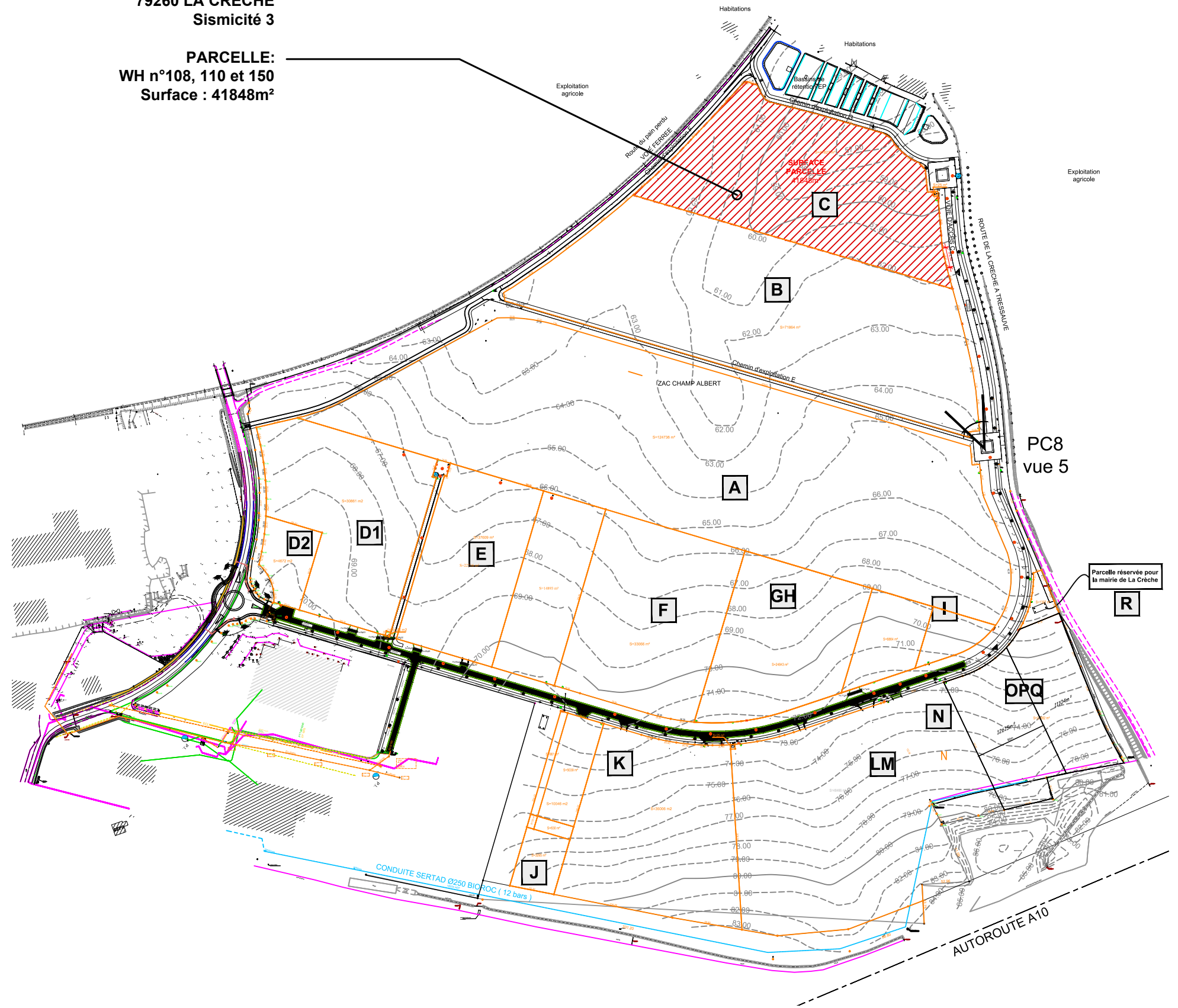
SITUATION



AERIENNE

TERRAIN:
Zone d'activité Champs Albert
79260 LA CRECHE
Sismicité 3

PARCELLE:
WH n°108, 110 et 150
Surface : 41848m²

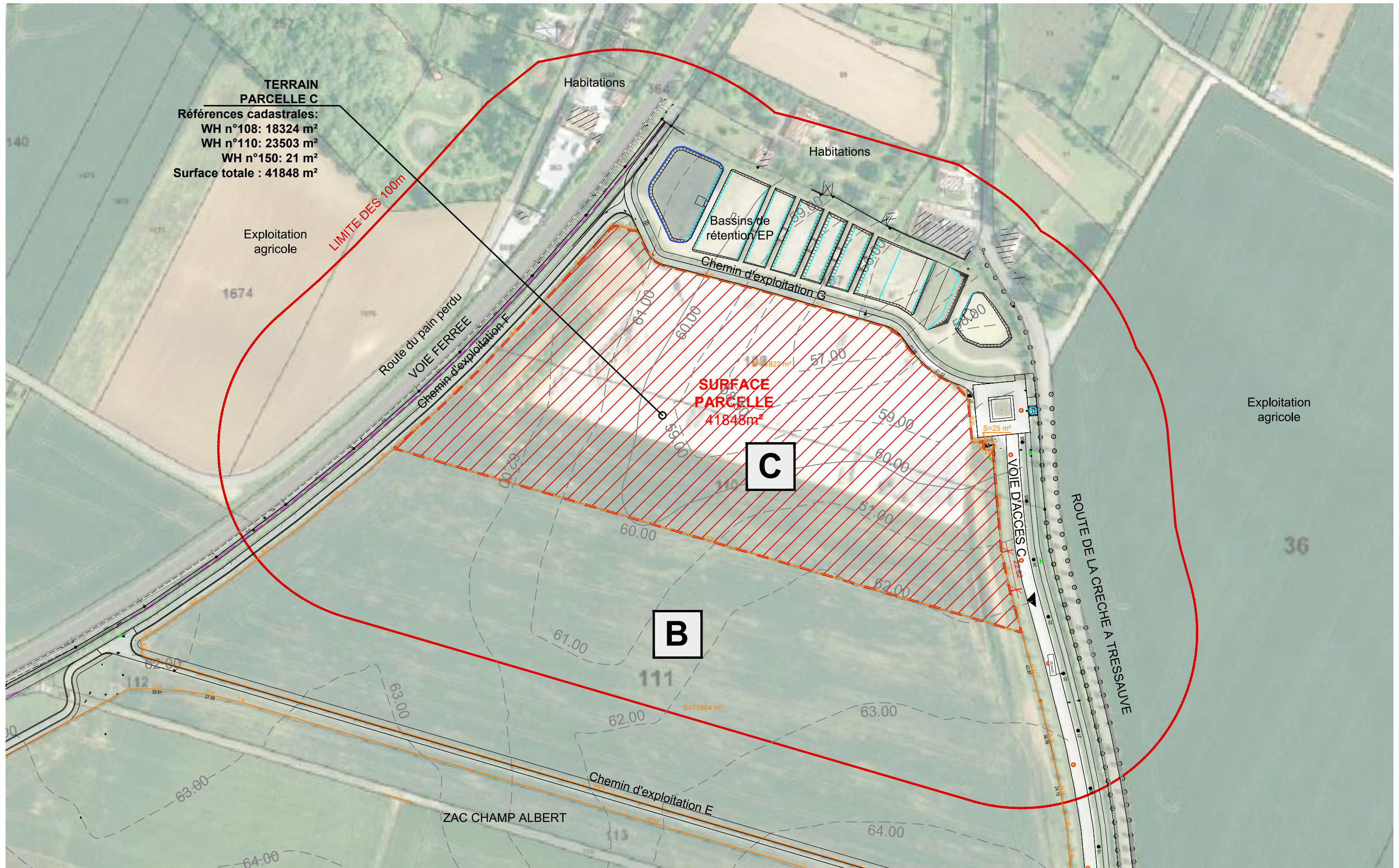


BATIMENT LOGISTIQUE - ZAC Champ Albert - 79260 La Crèche

n° plan et indice	date	phase	ech	ref info
301 A	25/06/2018	PC1 - PLAN DE SITUATION	1/5000	45736-301-Situation_A



SCI LP6 - NIORT



TERRAIN PARCELLE C
 Références cadastrales:
 WH n°108: 18324 m²
 WH n°110: 23503 m²
 WH n°150: 21 m²
 Surface totale : 41848 m²

SURFACE PARCELLE 41848m²

C

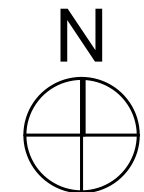
B

111

ZAC CHAMP ALBERT




SCI LP6-NIORT



BATIMENT LOGISTIQUE - ZAC Champ Albert - 79260 La Crèche

n° plan et indice	date	phase	échelle	réf info
302 A	25/06/2018	PC1 - PLAN DE CADASTRE	1/2000	PC 45736-301-Situation_A





LEGENDE RESEAUX

- Electricité
- Eaux usées
- Eaux pluviales de toiture
- Eaux pluviales de voiries
- Alimentation d'eau potable
- France télécom
- Alimentation GAZ

Tableau récapitulatif des surfaces

TERRAIN	41848 m ²	
Emprise au sol (dont auvents 362 m ²)	16765 m ²	40%
Espaces verts	10235 m ²	24%
Bassin	1527 m ²	
Voies Lourdes P.L.	8196 m ²	
Voies Légères V.L.	2247 m ²	
Voie pompiers	2524 m ²	
Circulations piétonnes	501 m ²	

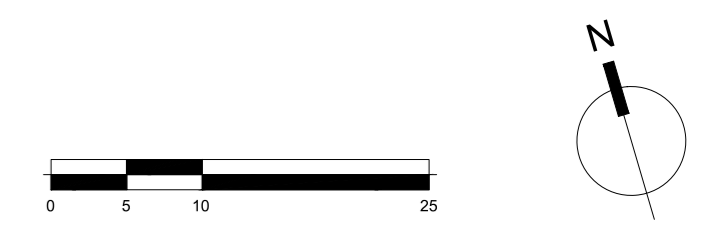
BUREAUX SDP	476 m ²
ENTREPOTS SDP	15032 m ²
LOCAL DE CHARGE SDP	406 m ²
TOTAL SDP	15914 m ²

Parking VL	71 places
Parking PL	6 places
Nombre de quais	15 quais
Arbres à planter	25 unités
PLU: tu pour 3 places	

LEGENDE ESPACES VERTS

- Aune - 16 unités
- Erable - 9 unités
- Haie végétale mixte avec base: Aubépine, charme, cornouillers et lilas.
- Arbustes: Noisetier, viorne, églantier

Niveau 0.00 projet : 59.50 NGF



	SCI LP6 NIORT 2, Rue Bernard Palissy 69800 SAINT PRIEST
	Groupe EM2C 14, chemin de la plaine 69390 VOURLES
BATIMENT LOGISTIQUE ZAC Champ Albert 79260 - LA CRECHE	
PC-2 / PC-5 PLAN MASSE VRD / TOITURE	
PERMIS DE CONSTRUIRE	
PROJET	45736
PLANS	304
INDICE	A
ECHELLE	1/500e
DATE	27/06/2018
PROJ	CR

lesateliers4+
 LYON
 Architectes
 21, rue Marmont 69004 LYON
 04 78 44 44 00
 FAX : 04 78 44 44 27
 13, rue Ferdinand Leger 15000 PUY-LEFRANCAIS
 04 71 41 25 57
 MARSEILLE 84, rue Bonin 13008 MARSEILLE
 04 91 41 25 57

S=71864 m²



SCI LP6 -NIORT

BATIMENT LOGISTIQUE - ZAC Champ Albert - 79260 La Crèche

n° plan et indice 340 A date 28/06/2018

PC6 - PERSPECTIVE

ech -

phase PC

ref info 45736-340-PersPhoto_A





PC7 - VUE 2 - Depuis le Sud Est de la parcelle



PC7 - VUE 3 - Depuis le Nord Est de la parcelle



PC8 - VUE 5 - Depuis le Sud Est de la parcelle



PC8 - VUE 4 - Depuis le Nord Ouest de la parcelle